



# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Pré-diluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision: 11/01/2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Pré-diluée

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Antigél et liquide de refroidissement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Old World Industries, LLC  
3100 Sanders Road  
Northbrook, IL 60062 - USA  
T (847) 559-2000  
[www.oldworldind.com](http://www.oldworldind.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800 424 9300 (United States); 00 1 703 527 3887 (International)  
Chemtrec

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS US

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

Nocif en cas d'ingestion.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (GHS-US) :

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.  
Se laver les zones affectées soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter un équipement de protection personnelle comme requis.  
En cas d'ingestion: appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON  
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/récipient dans des sites disposant d'installations appropriées d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% by wt	Classification GHS US
éthylèneglycol	(N° CAS) 107-21-1	<= 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Eau	(N° CAS) 7732-18-5	< 50	Non classé
diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
le p-tert-butyl benzoate de potassium	(N° CAS) 16518-26-6	< 2	Repr. 2, H361
benzoate de dénatonium	(N° CAS) 3734-33-6	0,003 - 0,005 [30 - 50 ppm]	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Rincage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins), Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter d'urgence un médecin. Rincer la bouche. Si la victime est consciente et éveillée, la faire boire deux verres d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si un avis médical tarde à venir, et si la victime a avalé un volume modéré de substance (quelques onces), alors faire boire trois à quatre onces de spiritueux comme du whisky. Aux enfants, donner proportionnellement moins d'alcool, selon le poids.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) par voie orale. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un antidote intraveineux efficace utilisé par le médecin est le 4-méthylpyrazaole, un puissant inhibiteur d'alcool déshydrogénase, qui bloque efficacement la formation de métabolites toxiques d'éthylène glycol. Il a été utilisé pour diminuer les conséquences métaboliques de l'empoisonnement par l'éthylène glycol avant que le coma par acidose métabolique, les convulsions et l'insuffisance rénale ne se produisent.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Peut étendre le feu.

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Pendant un incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus des produits de combustion de composition diverse qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Le produit n'est pas inflammable ou combustible mais peut brûler dans des conditions d'incendie.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Se référer à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les zones affectées soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Le produit peut se solidifier à des températures inférieures à -37 °C (-34 °F). Ne pas entreposer près de la nourriture, de denrées alimentaires, de médicaments ou d'approvisionnement en eau potable. Ne pas couper, percer, souder, utiliser un chalumeau, etc. sur les contenants même lorsqu'ils sont vides.
- Produits incompatibles : Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>benzoate de dénatonium (3734-33-6)</b>		
Non applicable		
<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>		
ACGIH	Nom local	Ethylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (Inhalable fraction, Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Upper respiratory tract & eye irritant
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018
<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>		
Non applicable		
<b>Eau (7732-18-5)</b>		
Non applicable		
<b>le p-tert-butyl benzoate de potassium (16518-26-6)</b>		
Non applicable		

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales. En cas d'exposition à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition porter une protection respiratoire appropriée



#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Masse moléculaire	: 62,07 g/mol Ethylène glycol
Couleur	: rouge
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Nul

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Point de congélation	: -37 °C (-34 °F)
Point d'ébullition	: 107 °C (224 °F)
Point d'éclair	: 116 °C (241 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>ASTM D56</i>
Température d'auto-inflammation	: 400 °C (752 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>Littérature</i>
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 0,1 mm Hg @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,07
Masse volumique	: 1,07 kg/l (8.91 lbs/gal)
Solubilité	: Eau: Complet
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Alcools. Aldéhydes. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Ethers. fumée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée	
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
DL50 orale rat	584 mg/kg (Rat, Étude de littérature, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin, Étude de littérature, Dermal)
ATE US (voie orale)	584 mg/kg de poids corporel
éthylèneglycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel (conformément aux normes internes de BASF, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Solution aqueuse, Oral, 7 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l (6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50 orale rat	19600 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>	
DL50 cutanée lapin	11890 mg/kg (Lapin, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,6 mg/l/4h (Autres, 4 h, Rat, Éléments de preuve)
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	11890 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8,6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8,6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) par voie orale. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>benzoate de dénatonium (3734-33-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 1 000,00 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Étude de littérature)
CE50 Daphnie 1	13,00 mg/l (48 h, Daphnia magna, Étude de littérature)
<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>	
CL50 poisson 1	40 761,00 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Système statique)
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (24 h, Daphnia magna)
<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 5 000,00 ppm (24 h, Carassius auratus)
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (24 h, Daphnia magna)
CL50 poissons 2	75 200,00 mg/l (Autres, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 2	> 10 000,00 mg/l (DIN 38412-11, 24 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>benzoate de dénatonium (3734-33-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. Aucune donnée (d'essais) disponible sur la mobilité de la substance.
<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,47 g O <sub>2</sub> /g substance

# Final Charge Global Antigé et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>	
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,24 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,29 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,36

<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,02 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,51 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,51 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,02

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>benzoate de dénatonium (3734-33-6)</b>	
Log Pow	1,78 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>	
BCF poissons 1	10,00 (72 h, <i>Leuciscus idus</i> )
BCF autres organismes aquatiques 1	0,21 - 0,6 ( <i>Procambarus sp.</i> , Chronique)
BCF autres organismes aquatiques 2	190,00 (24 h, Algae)
Log Pow	-1,34 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>	
BCF poissons 1	100,00 (Autres, 3 jour(s), <i>Leuciscus melanotus</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	-1,98 (Calculé, Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>benzoate de dénatonium (3734-33-6)</b>	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

<b>éthylèneglycol (107-21-1)</b>	
Tension de surface	48,00 mN/m (20 °C)
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

<b>diéthylène glycol (111-46-6)</b>	
Tension de surface	0,05 N/m
Log Koc	0,00 (log Koc, SRC PCKOCWIN v1.66, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet connu sur la couche d'ozone

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des produits/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans des sites disposant d'installations appropriées d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

#### Non Bulk (in quantities under 5,000 lbs in any one inner package):

Not regulated by the US DOT

#### Bulk (in quantities 5,000 lbs or over in any one inner package):

Description document de transport	: UN3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s., (Ethylene Glycol), 9, III
N° ONU (DOT)	: UN3082
Désignation officielle de transport (DOT)	: Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s., Ethylene Glycol
Classe (DOT)	: 9 - Class 9 - Divers matière dangereuse 49 CFR 173.140
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 9 - Class 9 (Divers matière dangereuse)



Les emballages non en vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage de gros DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Symboles DOT	: G - Identifie le PSN nécessitant un nom technique
Exceptions à l'emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 155
Limites de passagers par avion/train DOT (49 CFR 173.27)	: Pas de limite
Limites par avion cargo uniquement DOT (49 CFR 175.75)	: Pas de limite
Emplacement d'arrimage sur le vaisseau DOT	: A - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » d'un vaisseau de cargo et sur un vaisseau de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Reportez-vous au courant TMD Canada pour d'autres règlements canadiens

### Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG / IMO

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé par IMDG (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

### Transport aérien

Conformément aux exigences de IATA / ICAO

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé par IATA (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

#### Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

EPA TSCA Regulatory Flag

Toxic Substances Control Act (TSCA): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés

#### benzoate de dénatonium (3734-33-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)



# Final Charge Global Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### éthylèneglycol (107-21-1)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)  
Indiqué sur SARA Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers)

EPA TSCA Regulatory Flag T - T - indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA

CERCLA RQ 5000 lb

Classification de risques SARA Section 311/312 Refer to Section 2 for the OSHA hazard classification  
L'éthylène glycol est assujetti aux déclarations d'inventaire annuel de niveau I et/ou II.

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions L'éthylène glycol est soumis à conditions de forme de rapports R .

### diéthylène glycol (111-46-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

### Eau (7732-18-5)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

## 15.2. Réglementations internationales

### CANADA

#### Final Charge Global Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Classification SIMDUT Cette FDS a été préparée selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et le FDS contient toutes les informations requises par le HPR. Informations SGH applicable est listé dans la section 2.2.

#### le p-tert-butyl benzoate de potassium (16518-26-6)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

## 15.3. Réglementations des Etats - USA

### ATTENTION:

Ce produit peut vous exposer à éthylèneglycol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### éthylèneglycol (107-21-1)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)	Doses maximales admissibles (MADL)
Non	Oui	Non	Non		(ingested) 8,700 (oral) µg/day

### éthylèneglycol (107-21-1)

U.S. - Massachussets - Liste Right To Know  
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### diéthylène glycol (111-46-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 11/01/2019

Textes complet des phrases H:

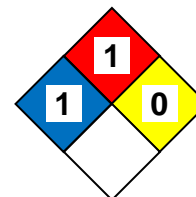
# Final Charge Global Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
- Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



SDS GHS US (GHS HazCom 2012) OWI 1

*Old World Industries, LLC n'offre aucune garantie, représentation ou garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'à-propos du matériel présenté dans ce document. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la sécurité, la toxicité et l'à-propos de ce produit pour son utilisation, sa manipulation ou son élimination du produit. Puisque l'utilisation réelle par d'autres personnes dépasse notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite n'est offerte par Old World Industries, LLC quant aux effets d'une telle utilisation, les résultats qui en découleront ou la sécurité et la toxicité du produit. Old World Industries, LLC n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation par d'autres personnes du produit décrit dans ce document. Les données dans cette FSSP se rapportent seulement au matériel spécifique à ce document et ne se rapportent aucunement à son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus.*